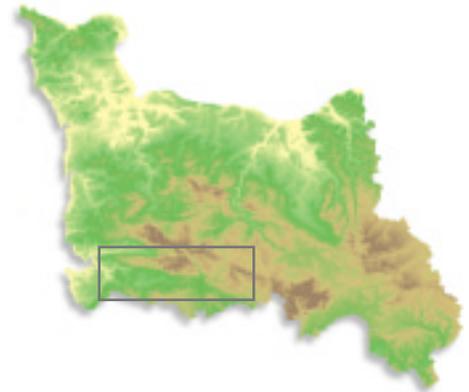




Ci-dessus :
Le coteau de Marcilly.

Unité 7.1.2

L'escarpement du Bocage méridional



L'escarpement méridional apparaît dans le paysage comme une ligne de structure majeure. Vu à longue distance, il constitue l'horizon de la partie sud des départements de l'Orne et de la Manche. Sa forte visibilité se fonde sur l'importance de la dénivellation, sa rigidité et la présence fréquente de bois qui en coiffent le sommet et le soulignent.

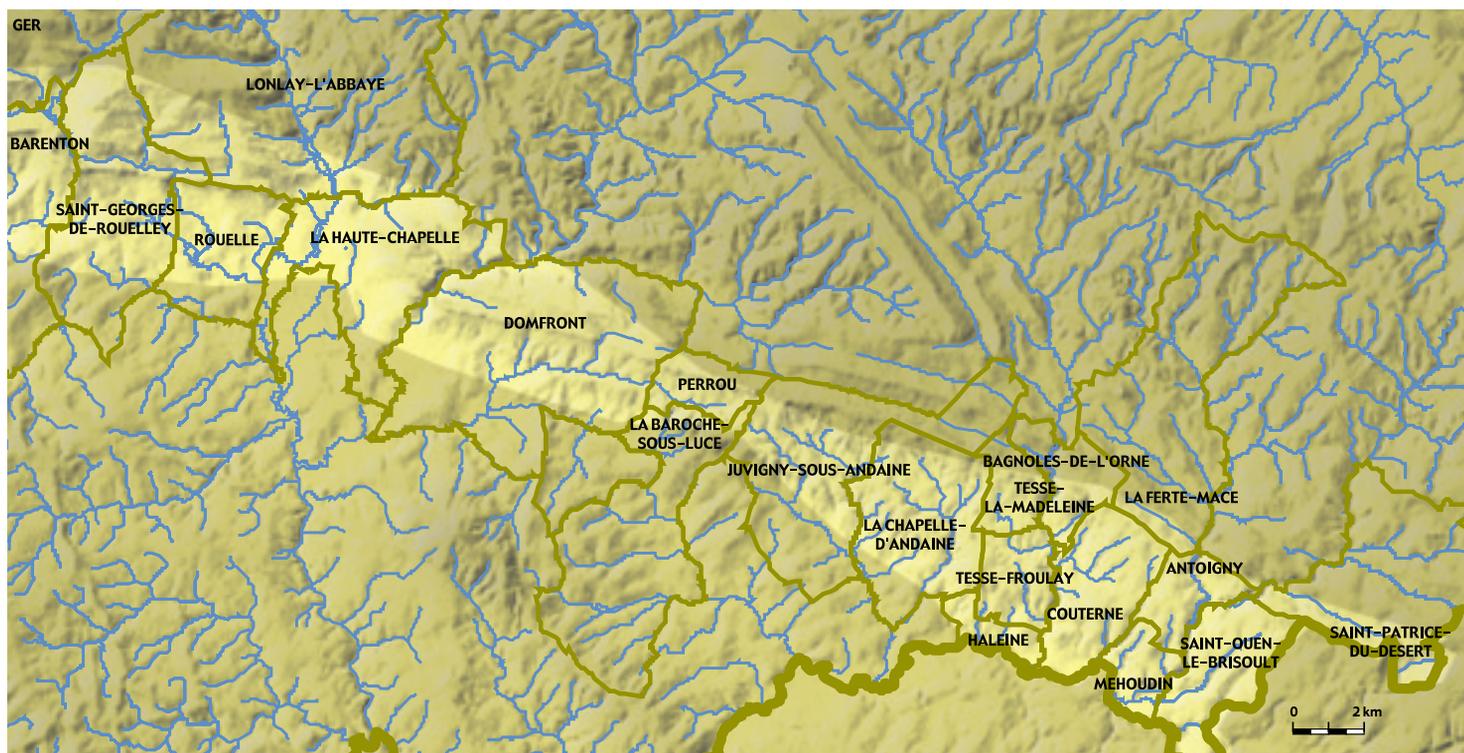
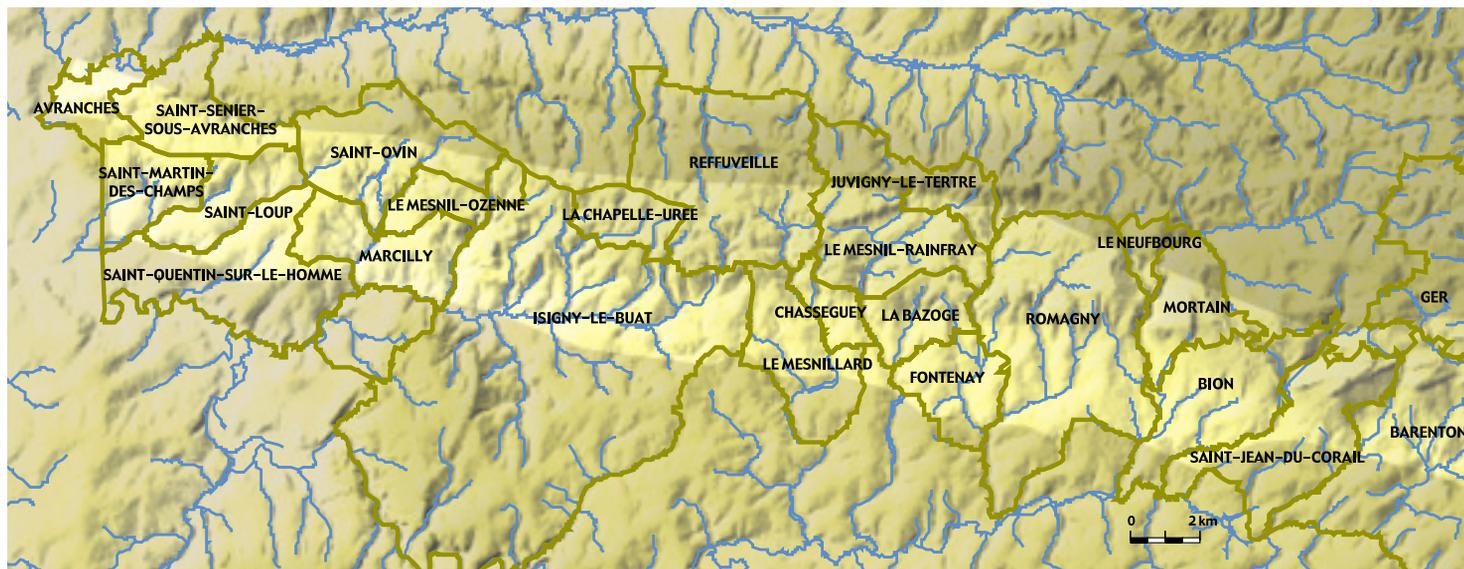
Les nuances n'affectent pas la rigidité de ce relief.

D'Avranches à Couterne, se poursuit un escarpement rectiligne de 80 kilomètres de longueur qui domine les bassins de la Mayenne et de la Sélune. Cette barrière en forme d'adret, exposée au sud, est un élément paysager à valeur architecturale majeure de la Basse-Normandie, comparable à l'escarpement occidental du Pays d'Auge.

Au nord de cet accident structural se succèdent massif granitique avec auréole de cornéennes et synclinal aux bancs de grès armoricain redressés qui forment de hautes terres entre deux cent cinquante et trois cents mètres. Elles tombent par un escarpement vigoureux sur le pays méridional qui se tient vers 100 à 140 mètres. Ce fond de tableau, plus ou moins lointain pour les régions plus méridionales qu'il encadre, se présente localement comme une image dessinée toujours associée à l'ampleur de sa perspective longitudinale. Cette image possède quelques nuances.

A l'ouest, d'Avranches à Montigny, l'escarpement au tracé légèrement onduleux, haut de 50 à 70 mètres, est entièrement habillé de prairies et cultures embocagées, à l'exception de petits bois discontinus qui jalonnent les flancs des ravins. Cette pente aboutit à un berceau de 60 à 110 mètres d'altitude dans lequel s'inscrit la vallée étroite de l'Oir, profonde de trente à cinquante mètres, dont les courbes des versants convexes sont soulignées par les lignes des haies. Ce paysage à étages superposés disparaît ensuite pour céder la place à une seule pente concave qui s'élève depuis une plaine bosselée à 120-140 mètres vers une crête dont l'altitude croît jusqu'à 270 mètres près de Mortain.

Ci-dessous :
 L'escarpement du Bocage
 méridional.
 En haut partie ouest.
 En bas, partie est.



Des ravins espacés d'environ 1 500 mètres la rayent d'autant plus que quelques bois et bosquets s'accrochent à leurs versants tandis que les fermes dans leurs "plants" et les petits hameaux l'escaladent jusqu'à son sommet avec leurs parcelles encloses. De Mortain à Rouellé, la crête se coiffe d'une silhouette boisée, qu'elle soit la face d'une vaste forêt, telle celle de la Lande Pourrie, ou un simple ruban sommital. Elle prend une hauteur majestueuse, à l'est de Mortain, plus de 150 mètres, grâce à une altitude supérieure à 300 mètres, et comme les défrichements n'ont pas dépassé 180 mètres, elle se pare même d'une large couverture forestière en-dessous de laquelle les fermes et les parcelles encloses se hissent jusqu'à une limite sinueuse. La barrière au tracé devenu rigide est fendue par quelques cluses étroites, celles de la Cance à Mortain, de la rivière de Saint-Jean à Barberouge, de la Sonce à la Fosse Arthour où le grès armoricain blanchâtre apparaît sur des falaises, comme ailleurs dans quelques carrières. La confluence de la Varenne et de l'Egrenne, en tronçonnant l'escarpement, en efface la continuité et d'autant plus que le paysage cultivé en recouvre entièrement pentes et sommets. Mais à partir de Domfront, la rigidité du tracé reprend, en même temps qu'une faille découpe, sur l'escarpement, une marche intermédiaire qui s'élargit vers l'est jusqu'à 2 500 mètres. La silhouette des lisières des forêts d'Andaines, de la Ferté-Macé et de la Motte souligne le front de la crête. L'escarpement inférieur, haut d'une soixantaine de mètres comme le précédent, n'est jalonné que par de petits bois. Trois cluses, d'importances inégales, y tracent des coupures dans lesquelles les abrupts de grès armoricain rendent visible la structure géologique, celles de la Varenne à Domfront, de la Vée à Bagnoles et de la Gourbe. Un aménagement bocager occupe la marche intermédiaire tandis que la poiraaie du Domfrontais s'étend à son pied. Cependant, autour de Couterne, les vergers se raréfient, les labours prennent plus de place, les champs s'agrandissent et les haies deviennent discontinues. A la silhouette de la ville de Domfront, se détachant sur le sommet de l'escarpement, répond beaucoup plus modestement celle de Juvigny-sous-Andaines, sur le rebord de la marche.

Ci-dessous :
L'escarpement de Mortain.



Une ligne de force qui organise le paysage.

L'escarpement est à la fois limite visuelle, perçue de fort loin lorsque l'on regarde depuis le sud vers le nord, et frontière entre des ambiances paysagères différentes : bas pays au sud avec la poirairie du Domfrontais, le Mortainais et l'Avranchin, pays de bocage clair et doux, et haut pays au nord, plus rude et sévère, où dominent le hêtre et les hauts talus plus ou moins bien conservés.

L'escarpement est aussi un élément fort de structure paysagère qui s'accompagne de bois. La hauteur des arbres surélève la dénivellation et accentue l'importance de l'abrupt. Il a attiré les principales localisations urbaines qui recherchaient la position défensive sur ces marches de l'ancien duché et offrent les larges panoramas de ce relief linéaire. C'est au droit des cluses et vallées qui entaillent cet obstacle majeur que se sont développées les quatre principales agglomérations. Avranches s'installe sur le promontoire occidental, face à la baie du Mont-Saint-Michel. Mortain domine la cluse de la Cance, Domfront la cluse de la Varenne, tandis que Bagnoles-de-l'Orne et Tessé-la-Madeleine se font face, au pied de l'escarpement de part et d'autre de la vallée de la Vée.

Ci-contre :

Avranches, à l'extrémité occidentale s'impose en "gardienne de la Baie".



Ci-contre :

Isigny-le-Buat.



Les trois séquences de l'escarpement.*Ci-contre :*

A l'est, l'escarpement rigide au droit de Couterne et sa marche intermédiaire.

*Ci-contre :*

Au centre, la cluse de la Cance et la ville de Mortain.

*Ci-contre :*

Le coteau d'Avranches vu depuis Saint-Quentin-sur-le-Homme.

Ci-contre :

La crête et le replat boisés à Saint-Ouen-le-Brisoult (forêt de la Motte). On notera l'habile organisation des coupes qui laisse la futaie couronner l'escarpement.



Ci-contre :

L'espace agricole a conquis l'escarpement à Isigny-le-Buat.



Ci-contre :

Les couleurs du bâti de grès armoricain à Barenton.



Couleurs sombres et textures denses.

L'ambiance chromatique de l'escarpement méridional du Bocage est diversifiée en fonction de la nature des séquences qui le composent et de la distance du point depuis lequel on le perçoit : en vision lointaine, il apparaît fréquemment comme un fond de tableau bleuté qui semble tenir l'horizon. Lorsque l'on se trouve à son pied ou bien sur son revers, la palette chromatique est définie par l'occupation du sol. Une constante domine l'ensemble : la "coiffure" boisée qui impose sa masse vert dense qui bleuit au fur et à mesure que l'on s'éloigne. La séquence comprise entre Avranches et Montigny montre un jeu en mosaïque de prairies aux verts frais et de couleurs changeantes des labours, prises dans les mailles d'un réseau de haies qui prolonge les couleurs du sommet boisé.

Entre Montigny et Mortain, la densité boisée s'affine, encadrant les verts frais des ravins. La séquence comprise entre Mortain et Domfront, puis celle de la forêt des Andaines montrent surtout les couleurs forestières.

A l'extrémité orientale, là où progressivement s'efface l'escarpement, le bocage et ses verts luttent avec la mosaïque multicolore des labours qui tend progressivement à l'emporter.

Le bâti impose les teintes de ses façades aux lits réguliers de moellons taillés dans le grès armoricain blanc dont quelques carrières échancrent l'escarpement.



L'escarpement marque une frontière entre bas-pays et hautes terres du bocage à talus. Le chêne pédonculé et le châtaignier sont les essences principales des basses terres de l'Avranchin, et le hêtre règne sur le haut Pays. L'escarpement qui forme la transition entre ces deux milieux mêle hêtres et chênes.

*Ci-contre :*

Les Chéris : la mosaïque des labours et des prairies.

Ci-contre :

Coupe schématique de la transition végétale au droit de l'escarpement

	Poiriers
	Chênes
	Châtaigniers
	Pommiers
	Hêtres
	Conifères

Une forêt stable au-dessus d'un paysage agricole en évolution.

Si, dans le passé, les limites forestières ont pu reculer, soit par des essarts individuels, soit par d'étroits partages géométriques, elles sont aujourd'hui stables. Les transformations n'affectent que le paysage rural, à travers l'extension récente des labours, qui relèvent de taches de couleurs plus variées ces tableaux, et le recul des haies qui en banalise les dessins. Ce dernier phénomène s'accroît à l'extrémité orientale où les tendances agricoles plus céréalières d'exploitations plus grandes et les remembrements ont profondément éclairci le bocage.

Ci-contre :

Saint-George-de-Rouelley.
La cluse de la Cance et la forêt
de la Lande-Pourrie.



Ci-contre :

Marcilly : les masses boisées
encadrent les versants gagnés par
les labours.





Ci-dessus :
Saint-George-de-Rouelley :
la Fosse-Arthur.



Communes concernées

• *Département de la Manche :*

Avranches / Barenton / La Bazoge / Bion / La Chapelle-Urée / Chasseguey / Les Chéris / Fontenay / Ger / Isigny-le-Buat / Juvigny-le-Tertre / Marcilly / Le Mesnillard / Le Mesnil-Ozenne / Le Mesnil-Rainfray / Mortain / Le Neubourg / Reffuveille / Romagny / Saint-Georges-de-Rouelley / Saint-Jean-du-Corail / Saint-Loup / Sain-Martin-des-Champs / Saint-Ovin / Saint-Quentin-sur-le-Homme / Saint-Senier-sous-Avranches / Le Val-Saint-Père.

• *Département de l'Orne :*

Antoigny / Bagnoles-de-l'Orne / La Baroche-sous-Lucé / La Chapelle-d'Andaine / Couterne / Domfront / La Ferté-Macé / Haleine / La Haute-Chapelle / Juvigny-sous-Andaine / Lonlay-l'Abbaye / Méhoudin / Perrou / Rouellé / Saint-Ouen-le-Brisoult / Saint-Patrice-du-Désert / Tessé-Froulay / Tessé-la-Madeleine.